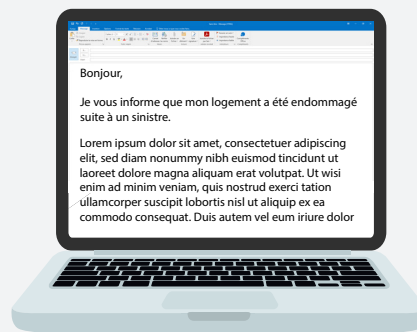


Quelles démarches entreprendre suite à un sinistre ?

VOTRE LOGEMENT OU VOS BIENS¹ ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS PAR UN DÉGÂT DES EAUX

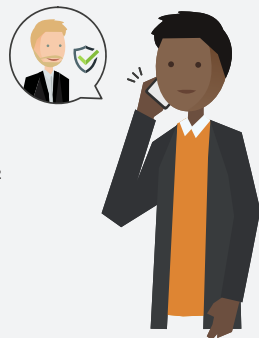
- 1 Prévenir Haute-Savoie HABITAT et décrire au mieux les circonstances du sinistre.



- 2 Transmettre des photos des dégradations à Haute-Savoie HABITAT



- 4 Déclarer le sinistre auprès de votre assureur. Il mandatera un expert qui chiffrera tous les dommages²



- 3 Remplir un constat de dégâts des eaux avec Haute-Savoie HABITAT ou votre voisin selon l'origine du sinistre



¹ Il peut aussi s'agir de votre garage ou de votre cave ou de tout bien que vous louez à Haute-Savoie HABITAT

² Si vous rencontrez des difficultés avec votre assureur, n'hésitez pas à nous contacter

